

## Commune de LIZINE

### Compte rendu du Conseil municipal du 12 août 2020.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h00 le mardi 12 août 2020 à la mairie de Lizine sur convocation du Maire en date du 3 août 2020.

**Étaient présents :** Monsieur Pascal Gosse, Maire, Messieurs Frédéric Maury et Jean-Marie Vernier, Adjoint, Mesdames Stéphanie Badstuber et Marie Paupert-Ravault, Monsieur Philippe Sage, conseillers municipaux.

**Absent :** Monsieur Nicéphore Broux, conseiller municipal.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Frédéric Maury est désigné à l'unanimité.

#### 1. **Adhésion de la commune de Lizine au SIVU du RPI de gestion de l'école d'Amancey ; modification des statuts ; désignation des représentants de Lizine.**

Un accord d'évolution de l'offre scolaire et éducative du territoire des 5 communes de Déservillers, Eternoz, Lizine, Nans-sous-Sainte-Anne et Saraz était signé le 2 octobre 2018 entre les collectivités locales et l'État ; il entérinait la fermeture des écoles de Déservillers et Eternoz, les élèves concernés devant rejoindre l'école publique gérée par le RPI d'Amancey à la rentrée 2020.

Cette évolution de la carte scolaire a été validée par une délibération du conseil municipal de Lizine le 18 juin 2018 qui précisait que l'adhésion de Lizine au RPI d'Amancey devait être prononcée le 1er août 2020 au plus tard.

Un arrêté préfectoral en date du 5 juin 2019 a donc autorisé l'adhésion de 5 nouvelles communes, dont Lizine, au SIVU de gestion de l'école d'Amancey.

A ce jour, le conseil municipal de Lizine n'a pas confirmé son adhésion au RPI d'Amancey mais a demandé par délibération du 10 juillet 2020 une révision des conséquences financières de cette adhésion.

En effet, alors qu'en l'état actuel aucun enfant de Lizine ne devrait fréquenter l'école du RPI d'Amancey à la prochaine rentrée scolaire, la commune serait néanmoins appelée à verser une participation au RPI au titre des dépenses d'investissement qui n'est pas calculée au nombre d'élèves scolarisés, mais au nombre d'habitants.

Le processus d'adhésion est d'ores et déjà largement engagé et le Président du RPI de gestion de l'école d'Amancey s'est engagé par mail du 22 juillet 2020 à présenter la requête de Lizine de ne commencer à participer aux dépenses d'investissement que si au moins un élève est scolarisé, à un prochain comité syndical du SIVU.

Mais pour cela, il faut que le SIVU soit constitué et les délégués de la commune de Lizine désignés.

L'intention de la commune de Lizine n'étant pas de bloquer un processus, le conseil municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu :

- Confirme l'adhésion de la commune de Lizine au SIVU de gestion de l'école d'Amancey.
- Désigne comme représentants de la commune :
  - . Monsieur Pascal Gosse, maire, délégué titulaire
  - . Monsieur Frédéric Maury, premier adjoint délégué titulaire,
  - . Madame Marie Paupert-Ravault, Conseillère municipale, déléguée suppléante.
- Accepte par voie de conséquence la modification proposée des statuts du RPI concernant l'article 1 « Composition et dénomination », l'article 5 « Composition du comité syndical » et l'article 7 « Dépenses du syndicat et contribution des communes ».
- Demande au Président du SIVU du RPI de soumettre au comité syndical la requête de la commune de Lizine souhaitant qu'aucune commune du RPI ne soit appelée à participer aux dépenses d'investissement en l'absence d'élève scolarisé.

**Adopté à l'unanimité.**

## **2. Informations et questions diverses.**

Sécheresse : le département du Doubs passe du niveau alerte au niveau alerte renforcée. Pour les particuliers, ce qui change c'est l'interdiction de l'arrosage des pelouses, espaces verts, jardins, jardinières, arbres SAUF les jardins potagers privés mais uniquement entre 20h00 et 8h00. Le niveau de la source de Lizine qui permet l'approvisionnement en eau potable est bas mais demeure suffisant pour alimenter le réservoir. Chaque habitant doit être vigilant sur ses usages de l'eau.

Mobilier de la mairie : comme prévu au budget 2020, du mobilier destiné à remplacer les armoires métalliques hautes, deux chaises adaptées aux postes de travail et une armoire basse ont été commandées et seront livrées prochainement, le budget prévu est respecté.

Ventes de bois de Lizine par l'ONF : résineux de la parcelle 15 à Champagnole le 23/09 et des feuillus des parcelles 1, 2 et 3 le 7/10 à Baume les Dames.

Travaux logement communal : l'entreprise Languille a achevé les démolitions, fait les cloisons et les passages d'électricité et de plomberie. Fermeture de l'entreprise pendant 3 semaines, il restera les sols, les enduits, les peintures et la pose des éléments sanitaires et de nouveaux radiateurs électriques pour une fin de travaux deuxième quinzaine de septembre.

Élagage et broyage de bas-côtés de voies et chemins communaux effectués par l'entreprise Tisserand (coût limité comme prévu au budget), il reste le broyage des branchages du dépôt près du carrefour des Combes à réaliser.

Calendrier du conseil municipal : un prochain conseil devrait se tenir le vendredi 25 septembre prochain à 19h00 ou 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire

Pascal Gosse



Le secrétaire de séance

Frédéric Maury